

SAUVETAGE EN MER

Valeur : 0,90 F

Couleurs : bleu hirondelle, rouge,
bistre clair

25 timbres à la feuille



Dessiné par Roger CHAPELET

Gravé en taille-douce
par Claude DURRENS

Format horizontal 48 x 27
(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 27 avril 1974 à PARIS;

générale, le 29 avril 1974.

Le sauvetage en mer consiste à sauver des vies humaines en danger le long des côtes. Un décret de juillet 1970 qui l'a réorganisé en notre pays, en confie la responsabilité au Secrétaire d'État à la Marine marchande, et précise que ses représentants locaux, les administrateurs des Affaires maritimes « mettent en œuvre les moyens de la Société nationale de sauvetage en mer ».

Cette organisation privée, association reconnue d'utilité publique, est l'héritière de deux sociétés centenaires qui ont fusionné en son sein. Le principe est en effet admis par nos Assemblées comme partout à l'étranger, que l'assistance au péril de sa propre vie à une personne en détresse est un geste de solidarité humaine, libre et désintéressé. Les équipages de la SNSM sont donc entièrement bénévoles, accomplissant une mission analogue à celle des pompiers et de la Croix-Rouge.

Ces volontaires stationnent en plus de 270 points répartis le long de la Manche, de l'Atlantique et de la Méditerranée, aidés en saison de pointe, par la Gendarmerie, la Marine, les CRS et les Sapeurs-pompiers. Les membres de ces services officiels seront progressivement relevés par des jeunes formés dans des centres à la conduite d'embarcations légères (vedettes, canots pneumatiques), au secourisme en mer et à l'utilisation des matériels radio.

Les stations sont équipées de canots « tous temps », de vedettes moyennes d'intervention et de canots pneu-

matiques de type « zodiac ». Ces moyens, depuis 1968, ont permis de secourir près de 2 000 personnes et plus de 6 000 bateaux.

Le problème d'actualité du sauvetage en mer est le vieillissement du matériel. Les plages et leurs abords sont certes facilement surveillés par les « zodiacs » entretenus et renouvelés avec l'aide des collectivités locales. Mais la zone côtière a besoin de moyens plus puissants, dotés d'équipements modernes. Ainsi sont étudiés, et progressivement mis en service, des bâtiments moins nombreux mais opérationnels, permettant de couvrir tout le littoral sans solution de continuité.

Le timbre représente, ralliant un navire en détresse, le prototype de canot « tous temps », entré en service en 1971. Il mesure 15 mètres et son tonnage est de 20 tonnes; il a fait la preuve de l'inchangéabilité de sa coque en acier. Il peut se déplacer à une vitesse de 15 nœuds, grâce à 2 moteurs de 250 CV; il est doté, on peut le voir, d'un radar et de tous les équipements modernes répondant à ses missions.

A notre époque, de « course à la mer », pour les vacances, le tourisme et la navigation de plaisance, il était intéressant pour le public d'être mis au courant d'activités souvent mal connues, et qui méritent de la part de l'opinion un effort de jugement, d'appréciation et surtout de soutien.

